Commune de Puissalicon

Délibération n°2022-45 Modification du tableau de l'effectif communal Création de postes

Convocation du 02/12/2022 Séance du 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents: FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – MISSANA Virginie – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

Absents excusés : HERNANDEZ Monique (pouvoir à FARENC) – DARDAILLON Marine Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des suppressions de postes. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le tableau des effectifs adopté le 29/11/2021 par délibération n° 2021-48, Considérant la nécessité de créer 3 postes au service école/entretien et 1 poste au service technique en raison d'une augmentation de durée hebdomadaire de deux postes, d'un recrutement et d'un avancement de grade après réussite à un examen professionnel, Considérant l'évolution des services et le besoin de personnel qualifié,

Le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe (TC), 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe (TNC 32h) et 1 poste d'adjoint technique (TNC 28h).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide la création de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (TC), 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe (TNC 32h) et 1 poste d'adjoint technique (TNC 28h)

Adopte le tableau de l'effectif actualisé du personnel communal figurant en suivant,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022 Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID: 034-213402241-20221206-DCM_2022_45-DE

Emplois permanents à temps complet (TC)			
EFFECTIF	GRADES	TAUX	
1	Attaché	TEMPS COMPLET	
1	Adjoint administratif principal 1ère classe		
2	Adjoint administratif principal 2ème classe		
1	Agent de maîtrise		
3	Adjoint technique territorial principal 2ème classe		
2	Adjoint technique		
1	ATSEM principal 1ère classe		

Emplois permanents à temps non complet (TNC)			
EFFECTIF	GRADES	TAUX	
1	Adjoint administratif	TNC 28H	
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC 30H	
2	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC 28H	
1	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC 28H	
1	Adjoint technique	TNC 28H	
1	ATSEM principal 1ère classe	TNC 32H	
1	ATSEM principal 1ère classe	TNC 28H	

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 07/12/2022 Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 07/12/2022 Michel FARENC Maire

Envoyé en préfecture le 07/12/2022 Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID: 034-213402241-20221206-DCM_2022_45-DE